

Objet des Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

La philosophie des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs. Afin que les nécessaires présentations académiques du droit et du contentieux administratifs soient toujours éclairées par des exemples concrets, afin que pour les étudiants le droit se vive autant qu'il se lit, il est indispensable de susciter des échanges entre les universitaires intéressés par le droit public et les praticiens qui le mettent en œuvre. A cette fin, chaque année, autour d'une thématique d'actualité, est organisée une rencontre entre les magistrats du Tribunal administratif de Bastia et les enseignants-chercheurs de l'université de Corse.

L'organisation des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs. Forum d'information et de discussion pour les enseignants-chercheurs, les étudiants, les magistrats et les professionnels de tous horizons (juristes privés ou publics, décideurs, experts, avocats...), ces Rencontres, qui ont l'ambition de devenir le rendez-vous incontournable de tous ceux qui font vivre le droit administratif en Corse, prennent la forme de demi-journées d'étude.

Les 3^{èmes} Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

Après les contraventions de grande voirie en 2013 et la sécurisation des autorisations d'urbanisme en 2014, ces 3^{èmes} Rencontres seront l'occasion d'échanger sur le contentieux contractuel au travers du statut des tiers.

Hier, acteurs de second rang, les tiers ont acquis au fur et à mesure des réformes législatives et des revirements jurisprudentiels une place prééminente dans le procès contractuel.

A-t-on atteint un équilibre satisfaisant entre droit de critique des tiers et droit des parties au respect des conventions conclues ? Des évolutions sont-elles possibles et envisageables ? Teis seront les fils conducteurs de ces nouvelles Rencontres de droit et contentieux administratifs.

14h30 : Allocations d'ouverture : Monsieur Jean-Paul WYSS, Président du Tribunal administratif de Bastia, Monsieur Claude SAINT-DIDIER, Directeur de l'EA 7311 Patrimoine et entreprises.

14h50 : Propos introductifs : le tiers dans le contentieux contractuel
Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse, Avocat à la Cour, Barreau de Toulon

15h10 : La portée de l'arrêt Tarn et Garonne
Laurent MARCOVICI, Président assesseur à la CAA de Marseille

15h30 : Pause-café

15h50 : Trois ans d'expérience du juge des référés pré-contractuels
Pierre MONNIER, vice-président du TA de Bastia

16h10 : Le contrôle des marchés publics par la chambre régionale des comptes de Corse : illustration au travers de quelques exemples
Brigitte ROMAN, première conseillère à la CRC de Corse

16h30 : L'action indemnitaire des tiers
Eric LANZARONE, Avocat à la Cour, barreau de Marseille

17 h 00 : Conclusion du Président